

# JE VERSE LE SOLDE DE MA TAXE D'APPRENTISSAGE A AGRO-SPHERES



## POURQUOI ?

Pour participer aux **actions de promotion et de valorisation des métiers** de l'agroalimentaire mises en œuvre par Agro-Sphères : organisation d'événements, informations auprès des publics cible, création d'outils de communication...



## QUAND ?

Du 1er janvier au **31 mai 2021**



## COMMENT ?

En **retournant le bordereau joint** complété par mail ou par courrier, accompagné du règlement :

- Par chèque à l'ordre d'AGRO-SPHERES
- Par virement :

IBAN : FR76 1627 5000 1108 0000 0901 921  
BIC : CEPAFRPP627



## VOTRE CONTACT :

Fanny Desrousseaux

06 12 30 05 83

[fanny.desrousseaux@agrospheres.eu](mailto:fanny.desrousseaux@agrospheres.eu)



## COMBIEN ?

**Solde à verser 2021 =**

Taxe d'apprentissage 2021 x 13%

(Rappel – Taxe d'apprentissage 2021 = 0.68% de Masse salariale Brute 2020).

L'entreprise peut choisir de verser l'intégralité ou partie de ce solde à Agro-Sphères

